L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 78 RUE DE CHARTRES,

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 24 MAI.

Deux circulaires de M. Ricard.

Peu de jours avant sa mort, M. Ricard, ministre de l'Intérieur, avait affirmé sa politique par les deux circulaires suivantes.

"Paris, le 5 mai 1876.

"Monsieur le préfet,

"Au moment même où le ministère consulté après les dernières élections prenait possession du pouvoir, il signalait, dans une déclaration inc, le même jour, dans les deux Chambres, la nécessité de compléter et de représenter aux communes les précieuses libertés qu'elles avaient perdues.

"Quelques semaines plus tard, à la séance du 5 avril, j'avais l'honneur, au nom du gouvernement, de déclarer, devant la Chambre des Députés, que la loi qui permet de prendre le maire et les adjoints en dehors du Conseil municipal est une loi juste, et que le ministère était résolu à ne point user d'une loi semblable.

"Dès la rentrée des Chambres, je déposerai le projet de loi élaboré par la commission provisoire relativement à cette affaire, nommée le 2 avril dernier. Mais je dois, dès ce moment, rétablir, entre les Conseils élus et les représentants du pouvoir municipal, une harmonie indispensable. Le gouvernement a pris, par suite, sur ma proposition, la résolution de remplacer tous les maires et adjoints choisis en dehors des Conseils municipaux.

"Cette mesure, Monsieur le préfet, étant inspirée uniquement par des considérations d'ordre général, perd, nécessairement, vis-à-vis de ceux qu'elle va atteindre, tout caractère irritant et personnel.

"Vous comprendrez combien l'exécution de cette mesure est urgente; je vous invite, en conséquence, à me faire parvenir, dans le plus bref délai possible, vos propositions, pour la reconstitution immédiate des municipalités.

"Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

"Le ministre de l'intérieur

"A. RICARD."

Paris, 6 mai 1876.

Monsieur le préfet,

La Constitution votée par l'Assemblée nationale, ratifiée par les électeurs, donne au pouvoir exécutif tant de loyauté et de patriotisme par M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la république, aurait suffi dans tout autre temps pour donner à l'administration reconstituée un caractère; mais les circonstances qui ont précédé ces événements, et dont l'effet ne pouvait cesser en un jour, exigeut davantage.

Depuis quelques années, les hommes préposés à la conduite des affaires du pays ont pu croire que, le régime politique n'étant pas fixé, ils pourraient, sans manquer à leurs devoirs, conserver ouvertement leurs opinions personnelles et en préparer le succès. De là des équivoques et des contradictions qui ont déroute et blessé le sentiment public. Il est donc nécessaire de faire cesser des doutes injurieux pour le gouvernement, de faire tomber des défiances que le passé peut justifier, et de ramener dans l'esprit des partis des espérances désormais factieuses.

C'est pourquoi vous devrez, si vous ne l'avez point fait encore, déclarer nettement qui vous êtes. Vous êtes le représentant de la république dans votre département; vous êtes appelé à coopérer à une œuvre de conciliation et d'apaisement que vous poursuivrez avec une inflexible constance sur le terrain administratif, mais qui, dans le domaine politique, ne doit se prêter à aucune équivoque ni à aucune complaisance.

Le régime constitutionnel a ses règles propres auxquelles, dans un autre ordre d'idées, vous devrez conformer votre conduite. L'harmonie des pouvoirs organisés, si nécessaire à leur œuvre commune, exige dans leurs rapports respectifs une déférence et une fermeté mutuelles. Vous ne méconnaîtrez pas cette obligation dans vos relations avec les conseils électifs qui fonctionnent près de vous. Même dans les régions où vous êtes placé, on s'est pu parfois autoriser, pour des divergences d'opinions politiques, à manquer à ces devoirs envers les élus du pays. C'est un tort dont le fort n'engage que celui qui en assume la responsabilité, parce qu'il occasionne presque toujours des difficultés dans la conduite des affaires.

Sans insister davantage sur ces devoirs de convenance que nos mœurs démocratiques nous prendraient si naturels, le moyen d'entretenir avec les corps délibérants les relations qui conviennent est de respecter scrupuleusement les attributions de chacun. Ce devoir est et deviendra pour nous, à mesure que nous avancerons dans la vie libérale, à la fois plus impérieux et plus difficile; car il exige de la part du gouvernement et de l'administration une sorte de désintéressement et en même temps une vigilance attentive. Les libertés rendues aux conseils locaux sont en quelque sorte détachées de l'ensemble des attributions qui avaient été concentrées entre les mains de l'administration. Nous devons faciliter au pays la reprise de possession de ses propres affaires, et en même temps veiller à maintenir au pouvoir central la part qu'il importe au bien de l'Etat de lui réserver.

La disposition aux empiétements est naturelle dans les corps constitués qui ne sont enfrenés que d'hier. Votre devoir est d'y résister, mais en vous défendant de cette préoccupation jalouse qui fait naître les conflits et les envenime.

Ainsi, l'administration, déposant une charge excessive, contribuera à transformer l'Etat sans l'affaiblir. Elle n'est, depuis des siècles, et elle restera une des grandes forces du pays: mais il faut que cette force s'oriente à un usage nouveau, habitue la nation à se servir, sans péril pour sa prospérité et pour sa puissance, des libertés qu'elle a conquises.

Vous êtes l'intermédiaire naturel entre les citoyens et le pouvoir central. Le devoir de bienfaisance et d'impartialité que ce rôle vous impose vous sera facile, si vous considérez que la république existe, dans le gouvernement, toute idée de parti.

Vous inculquerez le préfet, vous représentez un gouvernement qui n'est au-dessus d'une classe particulière de citoyens, ni celui d'une secte; aussi n'est-il pas à craindre que l'esprit de parti guide votre conduite envers les hommes ou dicte vos décisions dans les affaires. De même, dans l'exercice des pouvoirs qui vous appartiennent, pour remplir votre mission d'ordre et de sécurité sociale, vous ne chercherez pas des prétextes pour sacrifier légèrement les droits individuels, d'autant plus sacrés qu'ils seront les droits des faibles.

La république ne méritera la reconnaissance du pays qu'à la condition de mettre un à des divisions, de satisfaire les grands intérêts créés chaque jour au sein d'une société industrieuse; de faire enfin que la France apaisée, rassurée, protégée sans ombrage par ses institutions, puisse du bonheur réservé aux nations libres, bonheur, qui consiste à se sentir vivre et à concevoir d'elle-même une légitime fierté.

Vous êtes, monsieur le préfet, un des instruments de cette grande œuvre. Le gouvernement compte sur vous pour faire sentir, dans votre département, les bienfaits de notre régime politique si noble en sa simplicité. Vous êtes aussi, pour une grande part, responsable du sort des populations que vous administrez; et, lorsque j'évoque par la pensée le résultat que l'ensemble de vos efforts et de ceux de vos collègues le vous pouvoir atteindre que telle sera votre action, il sera aussi le jugement que portera sur la République et sur les ministres qui nous observent.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'intérieur,

A. RICARD.

— Le *Journal du prince Jérôme*, publie sa profession de foi.

La voici:

Electeurs,

L'élection du 5 mars est annulée.

Vous êtes appelés à nommer un député.

Dévoué à mes amis, fidèle à la politique que nous avons défendue ensemble, je regarde comme un devoir de me présenter à vos suffrages.

NAPOLÉON BONAPARTE.

Jérôme.

Bref, mais peu clair.

LA POLICE ET LES FARINEUX A PARIS. — Nous lisons dans le *Temps* du 9 mai:

Depuis que des condamnations ont frappé les organisateurs de paris pour les courses, les agences se sont fermées, mais les bookmakers ont continué individuellement leur industrie. La plupart des bookmakers anglais s'est installée rue de Choiseul, dans les tavernes anglaises qui s'y trouvent.

Depuis quelques mois, la rue de Choiseul et le boulevard des Italiens étaient littéralement envahis par eux. Du matin jusqu'au soir, on ne voyait dans les cafés que gens hantant chevaux et échangeant de petits tickets.

Vers deux heures, pendant que la plupart des bookmakers anglais étaient établis dans les tavernes de la rue de Choiseul, on vit tout à coup des escouades de gardiens de la paix fermer toutes les issues de la rue et une nuée d'agents en bourgeois, guidés par M. Fontaine, l'officier de paix du service des jeux, envahir les tavernes.

Il y eut alors parmi tout ce monde de parieurs et bookmakers une panique indicible.

Leur effroi fut tel qu'ils ne pensèrent même pas à faire disparaître des sommes assez importantes qu'ils étaient en train de compter sur les tables et que les agents saisirent immédiatement.

Pour s'enfuir, quelques-uns sautèrent par des fenêtres donnant par derrière sur des cours, mais la cerne ils trouvèrent des agents et des gardiens de la paix toute fuite devint impossible et il fallut bien se résigner à faire contre mauvaise fortune bon cœur.

M. Fontaine posta alors des agents et des gardiens de la paix dans les tavernes, interdisant à qui que ce soit d'en sortir.

Puis on fit conduire les bookmakers quatre par quatre au poste des Italiens.

Là ils étaient interrogés et fouillés, et on dressait procès-verbal contre tous ceux sur lesquels on avait trouvé des tickets.

Ensuite ils étaient mis en liberté.

Comme parieurs et bookmakers étaient au nombre de plus de cent vingt, arrestations et interrogatoires ont duré jusqu'à bien tard dans la soirée, et vous devez penser si l'occupation de la rue de Choiseul par la police pendant tout ce temps a jeté le désarroi dans le quartier.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $500 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il est été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédures; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédures soit amendé de manière à être comme suit: "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, soustraira un autre à s'abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus —ou à l'amende et à l'emprisonnement— au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876.

(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,

N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
10 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 23.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
28 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Rose et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpeichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchonpitolas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
158 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bazatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, E. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*513 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Ravine et Dauphine.

AGENTS DE L'ASSEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomp tion.

M. FR. MACHET, Marchand, à Baton-Rou e, pour les paroisses de Comté et Rue Baton-Rouge, Comté et Rue Feliciana.

H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Ba ton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Iberia.

M. EMONET, à Lacomville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLESS, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

O. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETELIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. BOYER, Morganville, (Avoyelles)

R. RIGULFI, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnsville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Sain-St-Louis, Ouest

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Représentation donnée par le Club Dramatique Louisianais.

Au bénéfice de

L'Union Française,

(Société de Bienfaisance exclusivement gratuite.)

le Samedi, 29 mai 1876, à 7 heures et demie du soir.

PROGRAMME

Le Marchand de Jouets d'Enfants!

L'homme n'est pas parfait!

Avec l'obligeant concours de Mme Fare Grand, Miles Eva Dahlesteen, Alph. Godin et Alb. Banc.

INTERMÈDE MUSICAL SOUS LA DIRECTION DE M. COLLIGNON, dans lequel les morceaux suivants:

Duo du Chalet.....Adam
Air des Dragons de Villars.....Maillard
Un air du Chalet.....A. Adam
La nuit de Pedro.....V. Massé
Grand air de Roméo et Juliette.....Gounod
Trio de Jérusalem.....Verdi
Le Moine.....Meyerbeer
seront chantés par:

Mmes Comès, et Mlle Alice Pénat,
MM. Van Bpiffen, Météyé, Claiborne, Poutz.
(Mme Comès et Mlle Pérat chanteront pour la 1re fois sur la scène de l'Opéra.)

Prix du billet.....$1.00

Le plano dont se servira M. Collignon sort de la célèbre maison Gyzelewski, qui l'a généreusement offert pour cette occasion.

Des places réservées pourront être retenues en s'adressant au concierge de l'Opéra de 9 à 3 heures le vendredi 26 et le samedi 27 mai. 21 mai—

Théâtre de l'Opéra.

Coin Bourbon et Toulouse.

Grande troupe lyrique-dramatique espagnole, avec artistes de corps de ballet, dirigée par

DON MARIANO LUQUE.

MERCREDI, 24 MAI,

Représentation du charmant opéra-bouffe en trois actes,

DANIEL ROBINSON,

—ou le—

BRASSEUR DE PRESTON.

Le grand ballet espagnol,

LA LINDA MADRILEÑA.

Exécuté par l'éminente danseuse DA FRANCISCA DE LUQUE.

Les portes seront ouvertes à sept heures. La représentation commencera à huit heures. 19mai—6f

Jardin de Wenger

11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST le plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs fourneaux Européens et américains; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.

Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 15jan—1an

PROCESSIONS!

MONSIEUR B. NONNON,

COSTUMIER de l'Opéra de Paris, (France), fournisseur de S. M. l'EX-REINE D'ESPAGNE, fournisseur de S. M. le ROI des PAYS-BAS, fournisseur des Processions Carnavalesques des Etats-Unis,

A l'honneur de prévenir Messieurs les Présidents, et Membres des Comités des PROCESSIONS DU CARNAVAL, qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 mai prochain, et qu'il se tiendra à la disposition des Sociétés.

Lui écrire, RESTAURANT ANTOINE,
65 rue St-Louis,
28avril—2mDMarJ Nlle-Orléans.

En débarquement du navire PHARE venant de Bordeaux.

228 Barriques vin rouge Clairac B · P
20 demi do do do
15 Barriques vin blanc St Germain B · P
20 do do do do
5 Barriques vinaigre J. Cessac Fils do
50 do do do
5 quarts Cognac Fine Champagne A. L. Boiteau & Cie.
15 huitièmes do do do

A arriver par navire POLYMNIE, de Bordeaux.

165 Barriques vin rouge Clairac B · P
8 do do Cessac Fils
50 Barils do do
30 Huitièmes Cognac Alex Seignotte Reichle

En magasin

225 Futailles Burg Port B. Reig, en 1/4 & 1/8 Pipe
65 Quarts do P. Valiette do
140 Futailles Sherry Blanquier en 1/4 & 1/8 Pipe.
20 do do Nollet Kelève do
70 do do Castle do
10 do do very old de Grmo Wellwart en 1/4 & 1/8 Pipe.
30 do Porto Kruger & Borrets. do
10 Quarts Holland Gin Swan
9 Futailles Cognac 1815. Mre Castillon Jne, en 1/4 & 1/8 Pipe.
22 do do 1825 & 1815 A. L. Boiteau & Cie, en 1/4 & 1/8 Pipe.
150 Caisses de 12 bles Cognac, 15.5 & 1815, A. L. Boiteau & Cie.
60 Barriques vins fins Pompignac, Montferrand & Listrac.
40 do de blanc, Sauterne.
Aussi, Vermouth, Abeynthe, Kirsch, &c., &c.
A vendre par

EDMOND DUBOIS,
36 Decatur (Vieille-Levée.)
14mai—8f

Département des Finances.

Hôtel de Ville,
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1876.

BONS A PRIME.

Conformément à l'ordonnance No. 3471, A. S. approuvé le 18 avril, des partages de bons à prime auront lieu, dorénavant, aux époques suivantes:

Le 31 janvier,
Le 15 avril,
Le 31 juillet,
Le 15 octobre.

et la distribution de prime, comme auparavant c'est-à-dire le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année.

EDW'D. PILSBURY,
19mai—6f. Administrateur des Finances.

Avis spécial.

Aux personnes qui doivent des taxes de désséchement.

Le soussigné paie les assessements de desséchement à la RECOMPTE interne.

Adressez-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.

JAMES B. GUTHRIE,
agent pour le paiement des taxes de desséchement, au No 122 de la rue Gravier.
12 mars—6m

Banque du Canal de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 27 avril 1876.—Des propositions seront reçues à la banque, pour l'achat en location à bail de ses différentes propriétés à l'extrémité du nouveau canal et à celle du chemin de fer de la Nlle-Orléans au Lac.

CH. JUMONVILLE,
27avril—1m Caissier.

New Orleans National Banking Association.—Nlle-Orléans, 15 mai 1876.—Les créanciers de cette Association sont priés de demander de quinze pour cent (15 00) leur sera payé sur demande, sur présentation du Certificat du Recevent.
16mai—6f N. W. CASEY, Receveur.

H. CASSIDY,

FABRICANT DE VOILES

ET

Agent pour la vente du Duck Coton.

JE SIGNALE à l'attention des hommes de chemins de fer et des autres un grand stock de DUCK COTON de toutes les largeurs et qualités. Je les offre en gros, aux prix des fabriques.

On trouvera constamment chez moi toute espèce de TENTES et PRELARTS, des drapeaux de toutes les NATIONS, &c., que je fais et que je vends aux prix les plus raisonnables. Mon expérience de quarante ans à la Nouvelle-Orléans m'autorise, j'espère, à garantir mon travail sous le rapport de la qualité et des prix.

H. Cassidy,

Au No 95 de la rue du Camp, près Poydras
30avril—2m

Avis Important.

A. BONNET

65.....RUE ROYALE.....65

FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaires il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.

Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.

Il attend nombreux ses clients en leur offrant à chacun un bargain.

15 mars—2 m.

AVIS IMPORTANT

Aux Marchands et aux hommes d'affaires.

Si vous vous proposez de transporter ailleurs vos bureaux,

Si vous vous proposez de changer votre raison sociale,

Si vous voulez que vos ordres soient remplis promptement,

Si vous voulez un travail propre et bien fait,

Si vous tenez au bon marché,

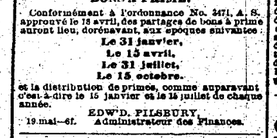

Vous n'avez qu'à vous adresser à nous pour tout assortiment complet de connaissements, de procès-verbaux, de factures, de circulaires et de presque de tout autre imprimé, et remplissant vos ordres depuis douze ans, je puis dire que vous serez parfaitement satisfait.

A. M. MILLER,
22jan—3m Propriétaire.

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des entrepreneurs de spectacles, concerts, &c., ses salles. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours de gaîté a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi à 7 heures.

Président,
EDGAR LA RUE

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Une semaine seulement.

A partir de lundi, 22 mai.

La plus grande merveille du siècle.

La señorita LUCIA ZARATE,

Lilliputienne mexicaine, âgée de douze ans, d'une taille de vingt pouces, pesant cinq livres.

Cette merveilleuse enfant se rend en Centennial. Elle ne fera ensuite voir à New York, Londres, Paris, Berlin, Vienne et dans les principales villes de l'Europe. Elle se fera voir à l'Académie de Musique, deux fois par jour, de 10 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Le prix d'entrée est de 50 cents; moitié prix pour les enfants.

Les heures d'exhibition sont de 11 A. M. à 4 P. M.

Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 6 heures du soir. 21mai—6f

GRAND PIQUE-NIQUE

DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

AUX FAIR GROUNDS,

Le 28 mai 1876.

PROGRAMME

LOTERIE.

1er Lot 1 Modre en or pour homme.
1mo .. 1 Montre en or pour dame.
2me .. 1 Chaîne en or.
4me .. 1 Demi garure en or,
5 me .. 1 Machine à coudre,
6me .. 1 Robe de soie.

Deux prix sont offerts aux dames ou aux demoiselles qui auront vendu le plus de billets.

1er Prix—Une magnifique corbeille rustique, tout garnie.

2nd Prix—Un en tout cas de choix.

—COURSES.—

Courses de charrettes de laitiers et de bouchers. Prix $25 00 chaque. Entrées $2 00. Trois entrées au moins.

Course à ânes.

JEU DE BASE BALL.

La partie sera jouée par deux des principaux clubs de la ville.

Prix $10 00

JEUX ET AMUSEMENTS DIVERS.

Concert sur la plateforme de 2 à 5 heures du soir. Bals sur la plateforme et dans la bâtisse.

Dans la soirée, un feu d'artifice de premier ordre sera tiré.

Admission, 50 cents. Enfants, gratis.

Par ordre du président, J. SCHWEITZER,
L. SIMON, Secrétaire.

N. B. Les billets et les primes sont exposés chez M. V. Wohrmann, 129 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

On peut se procurer des billets dans tous les principaux magasins de la ville.

La Direction s'assemble tous les JEUDIS à 7 heures du soir, à l'Asile.

La vente des billets, restaurants, etc., aura lieu le MARDI, 23 du courant, à 5 heures du soir, aux Fair Grounds.

14 mai—

La célébration CENTENAIRE,

—DU—

Qui aura lieu par l'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES COMMIS de la LOUISIANE, aux Fair Grounds,

Le Mardi, 4 Juillet 1876,

surpassera de beaucoup toutes les fêtes prec dentes organisées par cette organisation.

Le programme des amusements, que l'on prépare actuellement, sera long et très attrayant; il sera publié aussitôt qu'il sera complété.

Souscription.....50 cents.

Les personnes pourvues d'invitations de danse sont priées de se ranger sous les bannières avec leurs familles et les membres qui leur sont assignés.

Les bannières pour l'invitation de danse sont rangées alphabétiquement et remises à l'un des membres quelqu'il soit de l'association.

Toute correspondance relative à la célébration doit être adressée au Président du Comité, Lock Boste 1756 de la Poste. 14mai. 21, 28 juin 4, 11, 18

GYMNASE DES DAMES.

Institut calisthénique et orthodoxique,

Sous la direction immédiate de

MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 267 de la rue du Canal. Cet hiver la session, $16. Dans la même famille. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure, et de 4 à 6; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase des messieurs—à No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

Le Dr. G. P. MALONEY

150.....Rue du Canal.....150

CHIRURGIEN-DENTISTE.

Ci-devant du Collége de la Pennsylvanie, élève diplômé de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison de Santé de Pasteur, se charge de toutes les opérations qui plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleures rangées artificielles. 30oct—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux.) Essai concluant sur une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Hahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant clairement en peu de mots comment recouvrer la santé, présentant, clairement, les chances de mariage, donnant le remède contre la faiblesse du corps et de cette qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. Adresse de l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New-York. 14avril—6m

REMEDE INFAILLIBLE

—CONTRE LA—

DYSSENTERIE.

LE remède de Mme Willos qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves; vient d'être patenté récemment sous le nom de WILLOZ DYSSENTERY REMEDY.

On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans, comme somnambule, magnétiseur, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, s'il vous dira des dégâts sur les vols, il vous dira lepassé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Sa sympathie il peut guérir entre de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs, comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Bureau, No 123 rue St. Philippe, entre Bourbon et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 8 heures.

1 Mmes 7f—1an

La merveilleuse Mme Anna.

QUEST-CE que l'avenir? qu'est-ce que le passé? qu'est-ce que tout finit? qui finit mais que nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître!

Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie: bonheur, santé, mariage, affaires, mariage, billets de loterie, etc., elle révèle à chacun les plus cachés.

Office: rue Dolord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 du soir.

16nov—1an.

LE MEILLEUR ENGRAIS DU SUD.

ENGRAIS DE STERN

SUPER PHOSPHATE

D'OS ET

OS PURS PULVÉRISÉS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 29 Juillet 1876,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans.

Lne

Toutes les lettres anxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

7mai—

JOS. BRANDNER,

MARCHAND TAILLEUR,

No 34 RUE BOURBON.

A constamment en mains un bel assortiment de drape, castmire et étoffes à gilets.

20 16f.—2 m

PAS DE RÉDUCTION,

Pas de Renvoi!

Tous les Lots

Payés en plein!

OCCASION SUPERBE

DE

Faire Fortune.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A L'OPERA de la Nouvelle-Orléans, Louisiane,

Le SAMEDI,

29 JUILLET 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin

Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876.

A L'OPERA

De La Nouvelle-Orléans,

AVEC

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un COUPON DE BILLET aura droit d'ASSISTER GRATIS

T18

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	30,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500
TOTAL:	
3580 lots (ou cr) s'élevant à	$350,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	$ 50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.